



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis 19-2017
Création d'une structure parascolaire
à l'av. du Prieuré 4a
Crédit demandé CHF 480'000.00

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

La commission ad hoc, formée de Mmes Madeleine Baumann, Susanne Berger, Anne Brunner, Odile Cuénoud Gonzalez, Geneviève Padez et moi-même, et de MM. Jean-Philippe Clavel, Richard Pfister et Philippe Slama, s'est réunie lundi 13 novembre à 16h dans les locaux de la Maison Pulliérane.

Les membres de la commission ont été fort bien reçus par M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz accompagné de MM. Alain Delaloye et Sébastien Cornuz, chefs de service, qui ont aimablement et clairement répondu à nos nombreuses questions et que nous remercions.

Pour rappel, la Municipalité propose d'aménager à l'av. du Prieuré 4a dans les locaux de l'ancienne boutique «5e Avenue» une structure d'accueil de 48 places pour le repas de midi des élèves de 8P (12 ans) 4 jours par semaine - sauf le mercredi -, pour un coût de Fr. 480.000.-.

Nous nous sommes tout d'abord rendus pour une visite des lieux qui comprennent deux niveaux, l'un de plain-pied, l'autre à l'étage inférieur.

M. Delisle, représentant la Régie Braun, gérante de l'immeuble, était présent lors de cette visite.

Au rez, la salle à manger, éclairée par les hautes baies vitrées de l'entrée, est destinée au réfectoire. Les élèves s'y rendront sur une base volontaire en empruntant un parcours rapide et sécurisé, et pourront y consommer des produits sains à la pause de midi.

L'étage inférieur accueillera des jeux, la cuisine de régénération (les plats, préparés ailleurs, seront livrés), les WC (dont un pour handicapés), les installations techniques: (ventilation, climatisation etc.).

Le mobilier sera modulable. En cas d'affluence, une table supplémentaire pourrait être installée à l'étage inférieur.

Cas échéant, les locaux pourront également accueillir d'autres activités telles que les devoirs surveillés. L'après-midi, ils pourront être dévolus à des sociétés locales, par exemple un club de bridge. A terme, on peut imaginer une synergie avec les tout proches Espace Jeunes et Archéolab...

La commission a posé plusieurs questions sur la possibilité d'un projet plus pertinent (mixité des catégories d'âge, utilisation de locaux déjà existants comme le foyer de la Maison Pulliérane...); cela ne semble pas être le cas.

Les questions posées par les commissaires ont en outre porté sur :

- La transformation des baies vitrées de l'entrée pour les adapter à leur nouvel usage,
- dans quelle mesure le propriétaire participe financièrement à l'opération,
- les options envisagées pour négocier le montant du loyer (Fr. 175.-/m2),
- le montant du loyer précédent,
- l'attribution précédente des surfaces à l'arrière,
- hygiène et ventilation,
- l'entreprise fournissant les repas,
- l'isolement de la volée 8P par rapport aux frères, sœurs et camarades,
- pertinence de la durée du bail (dix ans),
- si le besoin est avéré, possibilité d'ouvrir le réfectoire les mercredis à midi,

La commission a été sensible à l'importance de créer des lieux d'accueil pour les enfants et trouvé intéressante leur intégration au centre-ville. Elle a souligné l'importance de soigner l'éclairage dans la partie sous-sol.

Ayant reçu toutes réponses aux questions posées, la Commission ad hoc s'est prononcée par 8 oui et 1 abstention en faveur du projet et propose au Conseil communal d'accepter le préavis no 19.

Nous vous rendons attentifs au fait que, dans sa séance du 7 novembre 2017, la Commission des finances présidée par M. Richard Pfister a donné à l'unanimité un préavis favorable.

Pour la Commission,
Simone Collet, présidente

Pully, 13 novembre 2017